

## L'emploi partagé, une autre façon de travailler

**Manche.** Le groupement d'employeurs Progressis est implanté à Saint-Lô depuis janvier. Ses salariés partagent leur temps de travail entre plusieurs entreprises.

### Entretien

**Guillaume Hardel,**  
responsable de l'antenne Manche  
de Progressis

#### Présentez-nous Progressis et le principe du travail en temps partagé.

Progressis est implantée en Normandie avec 150 entreprises adhérentes et 70 salariés. Une antenne est ouverte à Saint-Lô depuis le début de l'année. Nous y travaillons déjà avec douze entreprises et cinq salariés. Progressis est un groupement d'employeurs organisé en association, qui met ses salariés en CDI à disposition de plusieurs entreprises, pour des missions durables mais ne nécessitant pas un salarié à plein temps. Nous facturons les prestations selon le nombre d'heures.

#### Vos salariés travaillent donc pour plusieurs entreprises ?

Oui et il y a deux modèles d'organisation. Le temps partagé à la semaine avec, par exemple, deux jours dans telle entreprise, deux jours dans telle autre et un jour ailleurs. Il y a aussi le temps partagé saisonnier. Là, le salarié se consacre pendant plusieurs mois à une entreprise et plusieurs mois à une autre. S'il y a un temps partiel, il est toujours choisi car on peut toujours trouver des employeurs correspondant à ces souhaits.

#### Quels sont les métiers facilement « partageables » entre plusieurs employeurs ?

Il y a le domaine de la sécurité, de la qualité et de l'environnement, le web marketing, notamment en ce moment, car en temps de crise, c'est important de parler de soi, et tout ce qui tourne autour de la gestion et de la comptabilité. Ça peut être intéressant pour un artisan d'avoir quelques heures plutôt que de faire ça le soir ou le week-end. Dans la Manche, les entreprises qui font appel à nous travaillent dans de très nombreux domaines.

#### Qu'est-ce qui pousse un salarié à travailler dans plusieurs entreprises ?

Pour beaucoup, ils avaient fait le tour d'une boîte en dix ou quinze ans. Ils auraient pu se lancer en indépendant mais Progressis offre la stabilité, un CDI et c'est nous qui leur apportons les missions. Les gens aiment ce mode de travail car ils travaillent sur différents sujets, avec différents interlocuteurs...

#### Et s'il y a un trou entre deux missions ?

Nous continuons à rémunérer nos salariés. D'où l'importance d'anticiper et de chercher toujours de nouvelles entreprises partenaires. Mais si une entreprise adhérente a un besoin qui devient définitif, il peut embaucher



Guillaume Hardel représente Progressis dans la Manche depuis janvier 2020.

PHOTO : OUEST-FRANCE

cher notre salarié, avec son accord.

#### L'emploi partagé peut-il s'accommoder du télétravail ?

Nos grandes familles de métiers sont compatibles avec le télétravail. On dote nos salariés d'ordinateurs et de logiciels. Depuis trois mois, ça s'est développé. Les entreprises adhérentes et les salariés ont été ravis que le travail puisse continuer à distance. Le

confinement a fait franchir à certains le dernier pas vers le télétravail qui est peut-être aussi un moyen d'attirer des talents extérieurs dans le département.

Propos recueillis  
par Sébastien BRÉTEAU.

**Progressis Manche.** Guillaume Hardel, chargé de développement. Courriel : g.hardel@progressisge.fr

## Anais communique pour deux entreprises

**Anais Tasu,**  
salariée du groupement  
d'employeurs Progressis en emploi  
partagé.

« Je cherchais un emploi dans la communication en début d'année quand j'ai consulté l'offre du groupement d'employeurs Progressis. Je ne connaissais pas cette façon de travailler pour plusieurs entreprises. Je travaille pour Kadodis, à Saint-Lô, trois jours par semaine et un jour par quinzaine pour un centre de formation dans la région de Caen.

Je travaille parfois dans les entreprises, parfois de chez moi. J'aurais encore de la place dans mon emploi du temps pour une troisième entreprise. Mais cette organisation me laisse du temps pour m'occuper de L'Épi Créa, l'auto-entreprise de graphisme et communication que j'ai créée en 2014. J'ai un portefeuille d'une quinzaine de clients qui me demandent trois ou quatre jours de travail de temps en temps.

L'emploi partagé correspond bien à mon style de vie et puis ça me permet de rencontrer d'autres personnes, d'avoir des missions et des objectifs variés dans des secteurs



Anais Tasu, auto-entrepreneuse dans la communication et salariée de Progressis mise à disposition de deux entreprises de Saint-Lô et Caen.

PHOTO : D.R.

très différents. Ça évite la routine. Et en tant que salariée d'un groupement d'employeurs, je suis sûre d'avoir un salaire fixe. Je pense rester un moment dans ce système-là. Tant que les deux entreprises pour lesquelles je travaille auront besoin de moi, je continuerai. »

Propos recueillis par  
Sébastien BRÉTEAU.

## « C'est un système gagnant-gagnant »

**Catherine Henry,**  
directrice générale de Kadodis  
à Saint-Lô.

« Kadodis existe depuis 2004. On fait de la distribution de chocolats et de spécialités gourmandes fabriqués en France et en Belgique. Ces produits sont diffusés dans des circuits réservés pour les écoles, les associations, les comités d'entreprise et par un réseau de vente à domicile. Nous avons dix salariés et quinze commerciaux multicartes.

L'entreprise avait déjà pratiqué l'emploi partagé avec un groupement qui s'est arrêté. Nous nous sommes ensuite tournés vers Progressis pour trouver une responsable qualité et une chargée de communication. L'une travaille pour nous un jour par quinzaine et l'autre deux ou trois jours par semaine.

Quand on cherche des gens compétents mais pas à plein temps, l'emploi partagé est une bonne solution car on n'a pas besoin de former quelqu'un.

Pendant le Covid, notre chargée de qualité a été très efficace car elle nous connaît. Un prestataire extérieur



Caroline Henry, directrice générale de Kadodis, entreprise implantée à Saint-Lô.

PHOTO : D.R.

n'aurait pas été aussi réactif. Travailler pour plusieurs entreprises leur permet de garder une ouverture d'esprit, d'être plus productif et de ne pas être dans la routine. L'emploi partagé devrait se développer car c'est un système gagnant-gagnant. »

Propos recueillis par  
Sébastien BRÉTEAU.